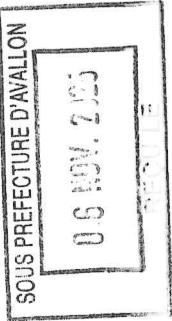


<u>Nombres de délégués -</u>	
Afférents au Conseil :	49
En exercice :	49
Présents :	35
Pouvoir :	6
Qui ont pris part à la délibération :	41
Votes exprimés :	41
POUR :	41
CONTRE :	0
Abstentions :	0
<u>Date de la convocation :</u>	
28 octobre 2025	
<u>Date d'affichage :</u>	
28 octobre 2025	



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pourvoi à Gilles SACKEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pourvoi à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pourvoi à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pourvoi à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pourvoi à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pourvoi à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

MICRO-CRECHE L'EVEIL SEREIN

VALIDATION DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, explique que dans le cadre de l'ouverture de la micro-crèche L'Éveil Serein et conformément aux dispositions du Code de la santé publique ainsi qu'aux décrets n°2021-1131 du 30 août 2021 et n°2022-1772 du 30 décembre 2022, la Communauté de communes du Serein doit transmettre un certain nombre de pièces administratives parmi lesquelles figure le projet social et de développement durable.

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement dans un environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L.214-2 et II de l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles, garantissant des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés, âgés de moins de 6 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il décrit enfin comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

La commission « Enfance et Écoles », réunie le 9 octobre 2025, a émis un avis favorable au contenu de ce projet social et de développement durable, joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le Projet Social et de Développement Durable pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, annexé à la présente délibération.

DIT QUE le document sera transmis à la CAF de l'Yonne ainsi qu'aux services de la PMI du Conseil Départemental de l'Yonne, conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 7/11/2025